

Secteur :	Services financiers
Sous-secteur :	Services bancaires
Classification de l'industrie :	CMAP 811021 Banques de développement CMAP 811030 Banques commerciales
Type de réserve :	Établissement d'institutions financières (article 1403) Commerce transfrontières (article 1404) Traitement national (article 1405)
Palier de gouvernement :	Fédéral
Mesures :	<i>Ley Orgánica de Nacional Financiera, Artículo 7</i> <i>Ley Orgánica del Banco Nacional del Ejército, la Fuerza Aérea y la Armada</i>
Description :	Les activités suivantes sont réservées exclusivement aux banques de développement mexicaines : a) garde des valeurs mobilières et des fonds de caisse qui sont déposés par les autorités administratives ou judiciaires ou qui leur sont confiés, et garde des biens qui ont été confisqués conformément aux mesures mexicaines; b) gestion des fonds d'épargne, des régimes de retraite et autres fonds ou biens du personnel du Secretaría de la Defensa Nacional, du Secretaría de Marina et des Forces armées mexicaines, et exécution d'autres activités financières touchant aux ressources financières de ce personnel.